

BON DE COMMANDE DE BAGUES POUR LES APPELANTS TURDIDÉS (grives et merles)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Nombre total de bagues ouvertes demandées (**nous vous rappelons que vous ne pouvez commander que par lot de 10 bagues et que vous n'avez droit qu'à une seule et unique commande suite à l'arrêté ministériel**). La FDC13 vend les bagues à prix coutant

- 10 (29.20 €)
- 20 (58.40€)
- 30 (87.60 €)
- 40 (116.80 €)
- 50 (146.00 €)
- Frais de port : 5.00 € (si envoi par la poste)

Le chèque doit être libellé au nom de la FDC13.

(ATTENTION : Aucune commande ne sera prise en compte sans chèque)

Pour votre information :

Nous passons 2 commandes de bagues par mois chez notre fournisseur :

- Le 10 et le 25 de chaque mois, votre bon de commande et son règlement doivent nous parvenir avant ces dates, sinon votre commande sera traitée la quinzaine suivante.
- Il faut compter 3 semaines de délai de fabrication et de marquage à partir de ces 2 dates. Si vous ne souhaitez pas l'envoi par la poste avec les 5€ de frais de port, nous vous contacterons pour venir les retirer à la Fédération, dès réception de vos bagues.
- Aucune commande par mail ne pourra être traitée.

Explications :

A la suite de votre commande, vous recevrez les bagues et un registre. Vous devrez baguer vos appelants et tenir à jour le registre sur lequel sera précisé les espèces de turdidés bagués.

Le baguage de vos appelants devra être réalisé avant le 1^{er} janvier 2025 (nous sommes dans l'attente d'une dérogation du ministère pour un délai supplémentaire d'un mois).

Pour la période de chasse allant du 08/09/2024 au 31/12/2024 vous pouvez utiliser vos appelants non bagués.